

# LA SPÉCIFICITÉ DE L'INDEMNISATION DES TRAUMATISÉS CRÂNIENS ET CÉRÉBROLÉSÉS APPROCHE MÉDICO-LÉGALE



**8 AVRIL 2019**

BÂT. 20, S. 20 020, CAMPUS DE JACOB-BELLECOMBETTE

Journée en hommage à la promotion « Marie-Christine Lagrange » du  
Master droit privé, parcours droit du dommage corporel



**ACCESSIBLE SUR INSCRIPTION UNIQUEMENT**

**[www.fac-droit.univ-smb.fr](http://www.fac-droit.univ-smb.fr)**

Le traumatisme crânien est une lésion du cerveau d'origine traumatique acquise le plus souvent lors d'un accident de la route, de sport, d'une agression. On y assimile le syndrome dit du « bébé secoué » ou les lésions cérébrales acquises lors d'anoxie cérébrale (à la naissance notamment) ou d'accidents vasculaires.

La gravité varie : modérée, grave, sévère et est évaluée avec une méthode particulière. Les conséquences sont multiples : troubles sensoriels (vue, goût, odorat etc..), physiques (tétraplégie, hémiparésie, troubles de l'équilibre, vésico-sphinctériens etc..). Ils peuvent aussi toucher la sphère cognitive – à ce propos on parle de « dommage invisible » tant le diagnostic est difficile (troubles du langage, du comportement, de la mémoire etc.)

L'indemnisation des préjudices résultant de traumatismes crâniens ou de lésions cérébrales est source de difficultés et nécessite pour le moins un traitement particulier. Des difficultés de diagnostic, liées à l'expertise (une adaptation de la mission d'expertise paraît indispensable), ou à l'indemnisation et à l'application de la nomenclature Dintilhac... Ces questions seront abordées lors de tables rondes dans un cadre médico-légal par des spécialistes reconnus de la matière : médecins, ergothérapeutes, magistrats, avocats, universitaires, représentants des victimes, etc.

Journée d'étude sous la direction scientifique de Laurence CLERC-RENAUD, Maître de conférences, Université Savoie Mont Blanc.

## Matinée

**Accueil des participants / 9h30**

**Introduction de la journée d'étude** par Marie-Christine LAGRANGE, magistrat honoraire Cour d'appel de Paris et Laurence CLERC-RENAUD, Maître de conférences, Université Savoie Mont Blanc / 10h

### 1ère table ronde

#### **Le traumatisme crânien : handicap invisible et singulier : les difficultés de diagnostics et d'évaluation médico-légale**

Modérateur Me Gisèle MOR, avocat / 10h30

- **1ère partie : Problématique générale : difficultés de diagnostic et expertise**

**Me Sylvie VERNASSIERE, Avocat** : problématique générale de la prise en charge des blessés traumatisés crâniens – mise en place de l'expertise – missions – spécificités

**Dr Thierry SULMAN, Président du comité médical à l'AREDOC** : Mission AREDOC handicap grave, particularités et différences.

**M. Pascal MENARD, Ergothérapeute** : La tierce personne et les besoins de la personne cérébrolésée – L'apport de l'ergothérapeute.

- **2ème partie : Problématique particulière : le syndrome du bébé secoué**

**Dr Anne LAURENT-VANNIER, Ancien chef du pôle de rééducation enfants aux hôpitaux de Saint-Maurice** : Le bébé secoué – problématique générale – évaluation médico-légale.

**Mme Nathalie FAUSSAT, directeur du FGTI** : Le bébé secoué – prise en charge par le FGTI.

Après-midi

### 2ème table ronde

#### La réparation intégrale des victimes de traumatisme crânien et de lésion cérébrale : de l'adaptation de la nomenclature Dintilhac à la consécration de chefs de préjudice exceptionnel

Modérateur M. Christophe QUEZEL-AMBRUNAZ, Professeur, Université Savoie Mont Blanc / 13h40

**Me Dominique ARCADIO, Avocat** : La réinsertion professionnelle et l'incidence professionnelle dans sa dimension sociale.

**M. Pascal MENARD Ergothérapeute** : le coût de la tierce personne.

**M. Olivier HUSSON, Inspecteur régleur groupe Covéa** : le projet de vie vue par les assureurs.

**Me Lynda LETTAT, Avocat** : les préjudices spécifiques : reconnaissance du préjudice de dépersonnalisation, les préjudices extrapatrimoniaux exceptionnels des victimes par ricochet.

**M. Robert SANGY, Vice-président UNAFTC** : Les familles des traumatisés crâniens, quelle place, quel rôle, quelle indemnisation ?

Questions-débat / 15h20

Présentation du parrain-marraine de la promotion en cours / 15h50

---

Fin des travaux / 16h00

---

**Inscription obligatoire pour tous** : <https://goo.gl/forms/pBgNrp53zxsx2V7693>

- **Payant pour les professionnels du droit** :  
110 euros (droits d'inscription et accès au repas du midi)
- **Tarif préférentiel pour les diplômés des anciennes promotions du Master Dommage Corporel** :  
60 euros (droits d'inscription et accès au repas du midi)
- **Gratuit pour les étudiants et les universitaires** : repas non compris

#### + D'infos :

Caroline Fauveau  
colloques-cdppoc.fd@univ-smb.fr  
04 79 75 83 84